

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

DECISION DU PRESIDENT n°2024-616
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :
Marché de travaux de Requalification de la Place d'Armes
Tranche 2 et 3

Le Président de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la décision n°2022-440 en date du 26 juillet 2022 relative aux choix des titulaires du marché de travaux de requalification de la Place d'Armes ;

Considérant la réalité des besoins de travaux pour sur le lot 2 Bétons désactivés en plus-value selon devis ;

Vu la proposition d'avenant ci-annexé de l'entreprise SOLS LOIRE AUVERGNE, titulaire du lot 2 pour un montant en plus-value de 5 042,70 € HT soit 6 051,24 € TTC ;

Vu l'avis favorable de la commission des marchés à procédure adaptée en date du 23 octobre 2024 ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer l'avenant avec l'entreprise SOLS LOIRE AUVERGNE, titulaire du lot 2 pour le marché de travaux de requalification de la Place d'Armes pour un montant en plus-value de 5 042,70 € HT soit 6 051,24 € TTC ;

Article 2 : De dire que les crédits seront inscrits au budget général 2024 ;

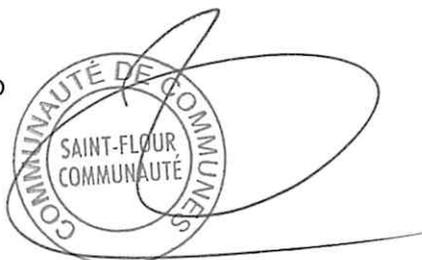
Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie de l'application Télérecours citoyens à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 7 novembre 2024

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20241107-DEC2024-616-AU
Date de télétransmission : 15/11/2024
Date de réception préfecture : 15/11/2024

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

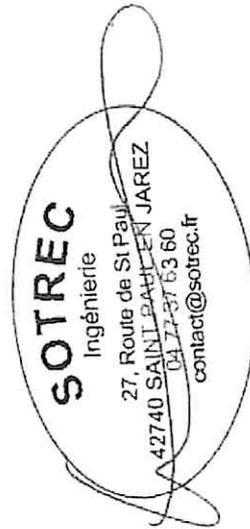
Transmise en Préfecture le 15 NOV 2024

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le 5 NOV. 2024**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20241107-DEC2024-616-AU
Date de télétransmission : 15/11/2024
Date de réception préfecture : 15/11/2024

ST-FLOUR COMMUNAUTÉ - REQUALIFICATION DE LA PLACE D'ARMES
DETAIL AVENANT N°1 DU LOT2 - SOLS LOIRE AUVERGNE

Num	Intitulé article	Quantité P. U.	Unité	Montant
1-2	TRAVAUX FERME TRANCHE 3			
2-2	INSTAL LATION	1	FT	2 152,00 €
3-2	ETUDE D'EXECUTION	1	FT	325,00 €
4	DOSSIER DE RECOLEMENT DES TR AVAU X	0	FT	0,00 €
5	NIVELLEMENT, REGL AGE ET COMPACTAG E DU FONDE FORME	335	M2	1 876,00 €
PN101	ESSAIS A LA PLAQUE SUR COUCHE DE REGLAG E	1	UNITE	95,00 €
PN102	REALISATI ON DE BETON DESACTIV E EP 12 CM	0	M2	0,00 €
11	REALISATI ON DE BETON DESACTIV E EP 17 CM	326	M2	22 461,40 €
	REMPLEU SAGE MOSAIQUE	9	M2	2 683,80 €
8	TR AITEMEN T ANTI SALISSURES DU BETON	335	M2	1 373,50 €
9	REMPLISSAG E DES TAMPONS DN	1	UNITE	210,00 €
	PLUS VALUE POUR RENFORCEMENT DU BETON PAR	33	M2	346,50 €
10	TREILLIS SOUDE AU DROIT DES ESPACES VERTS			
	MISE A NIVEAU DEFINITIVE DES EMERGENCES	1	FT	1 408,40 €
TOTAL TRAVAUX FERMES TRANCHE 3				32 931,60 € HT
TOTAL MARCHÉ des TRAVAUX FERMES TRANCHE 3				27 888,90 € HT
+ value avenant n°1=				5 042,70 € HT





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1.....¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE
Village entreprise – ZA du Rosier Coren
15100 SAINT-FLOUR Cedex

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Sols Loire Auvergne, 472 Rue Jules Vedrines – 42160 Andrézieux Bouthéon

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Requalification de la Place d'Armes Tranche 3
LOT 2 – Bétons désactivés

Date de la notification du marché public : 10/08/2022.....

Durée d'exécution du marché public :3.mois.

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%.....
- Montant HT : 27 888.90.....
- Montant TTC : 33 466.68.....

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Pour homogénéiser les matériaux au sol, une surface prévue initialement en pierre dans le marché du lot 3, a été remplacée par du béton désactivé engendrant une plus-value dans le lot 2.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%.....
- Montant HT : 5042.70.....
- Montant TTC : 6051.24.....
- % d'écart introduit par l'avenant : 18%.....

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%.....
- Montant HT : 32931,60
- Montant TTC : 39517,92

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
ROCHE Julien - Président	Andrézieux-Bouthéon Le 03/10/2024	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.